

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2010

COMPTE - RENDU

L'an deux mille dix le 25 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Michel ROY, Maire.

Maire : M. Michel ROY

Présents :

Maires adjoints :

M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON.

Conseillers Municipaux :

Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS (arrivée à 20H20), M. ALOUACHE (arrivé à 20H40), Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Pouvoirs :

M. MASSOT
Mme GEORGELIN

donne pouvoir à
donne pouvoir à

M. CARLIER
M. BEAUMANOIR

Absent : M. MALTA.

Secrétaire de séance : Mme REINTJES

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Nombre d'absents : 01

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00 et fait l'appel nominal. Il procède à la désignation du secrétaire de séance : Mme Reintjès.

Les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) Compte de Gestion 2009 – Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 abstentions

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2009.

2) Compte Administratif 2009 – Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 contre

Pour 24 : M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget Principal faisant apparaître les résultats suivants :

- section Investissement

		Restes à Réaliser
Dépenses :	6 312 712,62	4 312 519,03
Recettes :	7 496 489,14	3 390 369,77
Excédent :	1 183 776,52	Déficit 922 149,26

- section Fonctionnement :

Dépenses :	15 529 224,70
Recettes :	16 855 179,06
Excédent :	1 325 954,36

- en Section d'Investissement : un excédent de : 1 183 776,52 €
- en Section de Fonctionnement : un excédent de : 1 325 954,36 €
soit un résultat global excédentaire de : **2 509 730,88 €**

3) Affectation du résultat 2009 – Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 contre

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

DECIDE d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2009 au Budget Primitif de l'exercice 2010 comme suit :

- en Section d'Investissement au compte 1068 : 0 €
- en Section de Fonctionnement au compte 002 : 1 325 954,36 €
1 325 954,36 €

suivant l'état du calcul détaillé ci-annexé.

4) Budget Primitif Ville 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 contre

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

ADOPTE le Budget Primitif 2010, ci-annexé, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

	Report résultat N-1	Crédits d'investissement 2010	RESTES A REALISER 2009 reportés	TOTAL
Dépenses	0	5 566 081.26	4 312 519.03	9 878 600.29
Recettes	1 183 776.52	5 304 454.00	3 390 369.77	9 878 600.29

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Report résultat N-1 budget principal	Crédits de fonctionnement 2010	TOTAL
Dépenses		17 898 475.00	17 898 475.00
Recettes	1 325 954.36	16 572 520.64	17 898 475.00

5) Subventions aux associations 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 élu ne prenant pas part au vote)

VOTE les subventions 2010 détaillées suivant la liste ci-annexée :

- aux associations :
 - o pour un montant de **372 945 €** (compte 6574)

- à la Caisse des Ecoles pour un montant de **214 851 €**

- au C.C.A.S. pour un montant de **117 360 €**

prévues au Budget Primitif 2010.

6) Impôts locaux – Taux pour l'année 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 contre

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

DECIDE de fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2010 comme suit :

TAXE DHABITATION	:	15,91 %
TAXE FONCIER BATI	:	29,96 %
TAXE FONCIER NON BATI	:	97,21 %

7) Avenant de prorogation du CUCS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE les termes de l'avenant de prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Montmagny jusqu'au 31 décembre 2010.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 201003/33 – DECISION portant signature d'un contrat de prestation d'animation avec l'association "La Maisnie des Griffons" concernant une association qui se déroulera le 28 mars 2010 à l'occasion de la fête médiévale (**1 500 € TTC**)

N° 201003/34 – DECISION concernant la désignation d'un notaire afin de procéder à l'élaboration de l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle AK 358 appartenant aux Consorts MAILLET

N° 201003/39 – DECISION relative à un contrat avec l'association Roller Club de France (**2 145 € TTC**)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 22H55.

Vu pour être affiché le 1^{er} avril 2010

Conformément aux prescriptions de l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

**Le Maire
Michel Roy**